

DEL-2024-12**Extrait du registre
des délibérations du
Conseil d'administration****SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUIN 2024****Secrétaire de séance :**
DAGORNE Léo**Nombre de membres du
Conseil
d'administration : 16**Présents : 9
Pouvoirs : 5
Votants : 14
Ne prend pas part : 0**La Présidente**

LEMARDELEY Marie-Christine

Les administrateursKOMITES Pénélope
AKKARI Maya
BROSSEL Colombe
COBLENCÉ Emmanuel
SIMONDON Paul
CONNAULT François
BIRABEN Anne
MESSAS Emmanuel
RENNER Marc
MARINETTI Angela
LECOQ Jean-Pierre
BONNEAU Stéphanie
LANNIBOIS-DREAN Hélène
GILAT Sylvain
DAGORNE Léo

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin 2024 à 14 heures, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 7 juin 2024, se sont réunis à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes sous la Présidence de Madame Marie-Christine LEMARDELEY.

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales complétée par décrets en Conseil d'Etat ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 11 et 12 juillet 2005 instituant une Régie ESPCI disposant de l'autonomie financière et de la personnalité juridique ;

Vu la délibération 2022-ESPCI n°1 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 1^{er} décembre 2022 prenant acte du débat d'orientation budgétaire de l'ESPCI Paris-PSL

Vu la délibération 2022 - ESPCI n°1 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 12 décembre 2022, portant approbation du budget primitif 2023 ;

Vu la délibération 2023 - ESPCI n°4 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 15 juin 2023 portant approbation du budget supplémentaire de 2023 ;

Vu la délibération 2023 - ESPCI n° 1 du conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 29 mars 2023 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget 2023 ;

Vu la délibération 2023 - ESPCI n° 5 du conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 13 octobre 2023 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget 2023 ;

Vu la délibération DEL-2024-10 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 19 juin 2024 portant approbation du compte de gestion de 2023 ;

Vu la délibération DEL-2024-11 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 19 juin 2024 portant approbation du compte administratif 2023 ;

Considérant que le compte administratif adopté au cours de la présente séance est en tous points conforme au compte de gestion voté lors de cette même séance ;

Où le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

Article 1 : L'affectation du résultat d'investissement 2023 de 5 000 341,49 € à la section d'investissement (compte 001) et approuvée et les restes à réaliser 2023 s'élevant à 2 239 514,66 € sont constatés.

Article 2 : L'affectation du résultat de fonctionnement 2023 de 2 758 804,50 € à la section de fonctionnement (compte 002) est approuvée.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise disposition du public sur un registre papier.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance

Léo DAGORNE

La Présidente

Marie - Christine LEMARDELEY